



AGENT·E D'ENTRETIEN D'ESPACES (« cantonnier·ère ») (adjoint·e technique de 1ère classe)

Conditions générales d'accès aux emplois permanents de la fonction publique

Notamment :

- être de nationalité française ou ressortissant·e d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- jouir de ses droits civiques ;
- ne pas avoir subi de condamnations pénales figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions.

Direction d'affectation : Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE)	
Affectations possibles :	Parcs et jardins de Paris, Bois de Boulogne et Vincennes, cimetières intra-muros et parisiens de Bagneux, Pantin, Thiais, Ivry et Saint-Ouen.
Fonctions :	<p><u>Le socle commun des tâches de tous les agent·e·s d'entretien d'espaces est le suivant :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Nettoyage (ramassage de papiers, de déchets, de feuilles et débris divers, balayage) ;• Collecte des déchets (collectes des réceptacles de propreté, de conteneurs, de dépôts sauvages...) ;• Petits travaux d'entretien de mobilier urbain, de signalétique et des infrastructures publiques présentes sur ces espaces ;• Nettoyage de graffitis sur le mobilier urbain ;• Sablage ou déblaiement des voies, allées et chemins en cas de neige ou de gel ;• Assurer une bonne relation à l'usager afin de mieux répondre aux attentes des habitants ;• Participation à des manifestations événementielles et à leur organisation. <p>En fonction de l'affectation de l'agent·e, viennent s'ajouter à ces missions de base, des activités spécifiques à chaque service :</p> <ul style="list-style-type: none">• Cimetière : Nettoyage des divisions funéraires et des voiries, désherbage mécanique, lutte alternative et écologique de l'enherbement. Mise en place de dispositifs de sécurité pour les grandes cérémonies ;• Parcs et jardins : Désherbage, entretien et petites réparations du mobilier urbain, nettoyage des puisards, caniveaux et fontaines, contrôle quotidien des jeux, des aires de jeux et des toilettes publiques, ouverture des parcs et des jardins, entretien des fermes urbaines si la division en comporte une ;• Bois de Vincennes et Boulogne : Fontainerie, curage des lacs et rivières, petit entretien général (maçonnerie, réfection d'allées...) ;• Service patrimoine et logistique : Pose, entretien et réparation du mobilier urbain des espaces verts et des jeux d'enfants, petits travaux de maintenance (peinture, maçonnerie, plomberie, menuiserie, enlèvement de graffiti).

Temps de travail :	39h - 25 jours de congés annuels avec 29,5 jours RTT (journée de solidarité déduite). En fonction des affectations, travail du lundi au vendredi (repos samedi et dimanche) ou travail du mardi au samedi (repos dimanche et lundi).
Horaire de travail :	Parcs et jardins : 7h30 -16h22 en été ; 7h30 - 16h02 en hiver Bois : 7h30 - 16h22 en été ; 8h00 - 16h32 en hiver Cimetières : 7h40 - 16h32 en été ; 8h00 - 16h32 en hiver SPL : 7h30 - 16h15 été comme hiver
Permanence :	En fonction des affectations, notamment dans les parcs et jardins, possibilité de : - permanences le week-end et les jours fériés réguliers - permanences de propreté organisées dans le cadre d'événements particuliers (la Toussaint par exemple).
Conditions de travail :	Travail en extérieur, exposé aux intempéries ; Travail en équipe ; Aptitudes à manipuler des charges lourdes et à la marche prolongée sur différents types de terrain.
Rémunération :	La rémunération brute mensuelle est de l'ordre de 2080 € en début de carrière (cette estimation tient compte des traitement, indemnités et primes). Peuvent s'ajouter éventuellement les suppléments et allocations pour charge familiale.
Modalités de recrutement :	Le recrutement qui peut se dérouler en plusieurs phases est effectué par une sélection sur dossier et/ou des tests écrits après présélection des candidatures en fonction du profil des postes à pourvoir et/ou des tests oraux et/ou des tests pratiques.
Pour postuler :	<p>https://www.paris.fr/paris-recrute ou en cas de difficultés vous présenter à</p> <p>Accueil du Bureau du recrutement 2 rue de Lobau 75004 Paris Métro : Hôtel de Ville</p> <p>Horaires d'ouverture : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h tous les jours sauf les week-ends et les jours fériés.</p>  

| MAJ : Août SRH DEVE